



AVIS DE COURSE

SPORT BOAT CONTEST 2024

26-27 Octobre 2024

Grade 5A

Lieu : rade d'Hyères

Autorité organisatrice : IYCH

Préambule : Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

1. Règles :

La régata est régie par :

- L'article 76.1 des règles de course FFV (règles d'inscription)
- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur
- Les règles de classes et les règles de jauge concernées
- Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux FFV
- Les Instructions de Course des Sport Boat Contest

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de la World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de La F.F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. Admissibilité et inscriptions :

3.1 Cette régata est ouverte aux classes monotypes L et R1 comprenant **5 bateaux au minimum** confirmant leur inscription le dimanche 20 octobre 2024 à 18 H 00 au plus tard.

- Une classe qui ne réunit pas au minimum 5 bateaux pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'organisateur contactera ladite classe avec l'accord de la FFVoile et lui fera connaître sa décision
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation moins de 6 milles de la Division 240.

3.2 Les participants devront présenter :

- une licence FFV valide pour tous les concurrents
- et une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire une autorisation du port de publicité
- un certificat de jauge ou de conformité
- une assurance du bateau

3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile devront présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de la World Sailing.
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
- une autorisation parentale pour les mineurs
- une assurance du bateau

3.4 Moyens de communication et matériel obligatoire :

- Chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.
- Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.

4. Droits à payer :

4.1 Le montant de la participation est de 150 Euros. 200 Euros pour inscription tardive après le 15 Octobre

Cela inclut les manutentions de mise à l'eau et de sortie, les droits de stationnement portuaire pendant l'épreuve, les petits déjeuners, la cérémonie de remise des prix

4.2 Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site du club www.iych.fr

4.3 Modes de paiement :

- en ligne sur le site du IYCH.
- par chèque ou espèces lors de la confirmation d'inscription.

4.4. Confirmation des inscriptions :

- Les inscriptions seront confirmées sur place au siège du club, avenue du docteur Robin 83400 Hyères, le Vendredi 26 octobre 2024 - 15:00 à 18:00

5. Programme

Vendredi 26 octobre

15h – 18h Confirmation des inscriptions au siège du club

10h - 15h Grutage des bateaux

Samedi 27 octobre

08h30 Petit déjeuner Base nautique
09h30 Briefing Skippers
11h00 1er signal d'avertissement

Dimanche 28 octobre

08h30 Petit déjeuner Base nautique
09h30 Briefing Skippers
11h00 1er signal d'avertissement.
14h30 Dernier signal d'avertissement possible
17h : Remise des prix et cocktail

6. Jauge :

6.1 Les prises de mesures et pesées se feront à la Base Nautique si besoin.
(Décision de classe)

6.2 Chaque équipier devra se présenter à la pesée, muni d'une pièce d'identité

6.3 Chaque bateau devra être identifiable par son numéro de voile et sa lettre de nationalité comme indiqués sur sa demande d'inscription et acceptée par le Jaugeur.

7. Instructions de courses :

- Les instructions de course seront remises après validation de l'inscription par Mail, (dossier concurrent)
- Zone de course : Les courses se dérouleront en rade de Hyères
- Les parcours sont de type construits

8. Classement :

8.1 L'épreuve est validée à partir de 1 course courue validée

8.2 Le mode de classement utilisé est le système de points à Minima, conformément à l'annexe A 4 des RCV

8.3 Le classement est effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 3 courses validées seulement, ont été courues, auquel cas le classement est établi sur ces 3 courses.

9. Place de port et grutage :

9.1 Les voiliers définitivement inscrits aux Sport Boat Contest seront grutés le vendredi 25 octobre. Ils seront accueillis gratuitement dans le port Saint Pierre à partir du 25 Octobre jusqu'au 27 Octobre pendant la régata, les bateaux ne sont pas autorisés à être sortis de l'eau, sauf autorisation du Comité de Course.

9.2 Une mise à l'eau et une sortie de l'eau sont incluses dans les frais d'inscription

10. Limitation de sortie de l'eau :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. Communications Radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables

12. Prix :

- Un prix sera remis à chaque premier des classes participantes

13. Décharge de responsabilité :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course, ou de rester en course, relève de leur propre responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Le chef de bord est le responsable de l'équipage en mer. Son nom est précisé dans la liste d'équipage, remise au plus tard le vendredi 26 Octobre à 12 heures

14. Droit de nom et d'image :

En participant aux Sport Boat Contest les compétiteurs acceptent de fait que l'autorité organisatrice (IYCH) puisse utiliser et montrer des images, photos ou films les représentant pendant l'épreuve, sans qu'ils puissent se prévaloir d'une quelconque compensation

15. Informations

International Yacht Club de Hyères

Base Nautique
Avenue du Docteur Robin
83400 HYERES Port
Tél. : 33 (0)4 94 57 00 07
Mobile : 33 (0)6 80 23 66 42
Mail : iych@orange.fr

Site : www.iych.fr

ANNEXE ZONES DE COURSE

